

MATURITÉ SPÉCIALISÉE *PEDAGOGIE*
Foire aux questions (FAQ)
pour les titulaires d'un **certificat ECG option "pédagogie"**

ADMISSION EN MSPE

1. Quelles sont les conditions d'admission en MSPE pour l'année 2026-2027 ?

Pour les élèves ayant obtenu un **certificat ECG option "pédagogie" (dès juin 2025)**, les conditions d'admission en MSPE pour l'année 2026-2027 sont les suivantes :

- obtention du certificat ECG option "pédagogie",
 - avec une moyenne annuelle au dixième des disciplines spécifiques au domaine professionnel pédagogie minimale de 4,0 ;
- présentation d'un certificat de langue de niveau B1 en allemand et anglais, selon le cadre Européen Commun de Référence (CECR). La vérification des B1 a lieu le 23 juin 2026 ;
- avoir effectué et attesté un séjour linguistique dans un pays germanophone (Allemagne ou Autriche) d'une durée d'au moins 6 semaines consécutives (séjour post-certificat ECG).

2. Que dois-je faire si ma moyenne d'OSP est insuffisante (moins de 4,0) ?

Si, à l'obtention du certificat ECG, vous n'avez pas atteint la moyenne de 4,0 au minimum dans les disciplines spécifiques au domaine professionnel pédagogie, vous n'êtes pas admissible en MSPE. Il n'existe à ce jour aucune possibilité de complément.

3. Que dois-je faire si, fin juin 2026, je n'ai pas atteint un niveau B1 CECR dans les deux langues secondes étudiées durant le cursus ECG ?

Si vous n'avez pas reçu l'attestation B1 ECG lorsque votre bulletin certificatif vous a été remis, cela signifie que vous n'avez pas obtenu le minimum points requis pour atteindre le niveau B1. Même si le certificat ECG a été obtenu avec la moyenne des disciplines de l'OSP à >4.0, l'admission en MSPE sera impossible tant que l'ECG n'aura pas validé les deux certificats de langue de niveau B1, obtenus suite à la passation d'un examen de ce niveau (cf. question n°5). Il est donc conseillé de prévoir, à l'avance, les dispositions nécessaires en cas de report de la MSPE.

La vérification des attestations B1 en anglais et en allemand est fixée au 23 juin 2026. Aucune dérogation ne sera accordée si les résultats des examens ne sont pas encore disponibles ou s'ils sont insuffisants.

Si vous deviez ne pas être admissible en MSPE, il est possible de vous représenter l'année suivante. Dans ce cas, il sera de votre responsabilité de contacter votre ECG au cours du mois de janvier 2027 pour prendre connaissance du processus d'inscription. L'intégralité de ce dernier sera à nouveau à respecter pour une admission en MSPE 2027-2028.

Pour pouvoir respecter la condition d'admission liée au B1, vous devrez présenter un certificat de langue de niveau B1 suite à la passation d'un examen de ce niveau auprès d'un organisme accrédité CECR (cf. liste détaillée à la question 5).

4. Pourquoi dois-je attester du niveau B1 avant de partir en séjour linguistique ? Et si je n'atteins pas le niveau B1 avant juin 2026, pourquoi ne puis-je pas repasser un examen B1 avant la rentrée 2026 ?

L'un des objectifs essentiels de la MSPE, dans les disciplines d'allemand et d'anglais, est que les élèves atteignent un niveau B2 du Cadre européen commun de référence pour les langues (CECR). Cette exigence, fixée par la Conférence des directrices et directeurs cantonaux de

l'instruction publique (CDIP), impose que les cours d'allemand et d'anglais en MSPE permettent l'atteinte d'un niveau B2 et que les examens finaux correspondants sont bien calibrés à ce niveau. Pour s'assurer que les élèves en MSPE parviennent à ce niveau, l'exigence du B1 comme condition d'admission en MSPE, qui est donc vérifiée en juin, a été posé dans le Règlement relatif à l'école de culture générale.

Passer du niveau B1 au niveau B2 représente un défi important, qui exige un investissement considérable dans les cours et dans le travail personnel. C'est pourquoi le séjour linguistique est donc conçu comme une étape initiale de ce passage vers le B2, et non comme une opportunité de rattrapage pour obtenir le B1.

5. Je souhaite passer un examen de langue seconde (niveau B1 ou supérieur) au sein d'une institution externe. Quelles sont les conditions pour être pris en compte en MSPE ?

Seuls les examens listés ci-dessous sont pris en compte dans le cadre de la MSPE et les résultats obtenus par l'élève dans quatre activités langagières doivent être détaillés sur l'attestation.

Une attestation de cours de langue (par exemple: "l'élève a suivi un cours de langue de niveau B2 au sein de l'école ") ne correspond pas au document requis. En effet, le niveau du cours ne certifie pas que l'élève ait bien atteint ce niveau dans les quatre activités langagières, à savoir la compréhension orale, la production orale, la compréhension écrite et la production écrite.

Seuls les examens passés en présentiel dans un centre d'examen agréé sont pris en compte.

	B1	B2	C1	C2
Anglais	Attestation B1 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens de certificat 3 ^e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens MSPE)	-	-
	Cambridge English: Preliminary	Cambridge English: First	Cambridge English: Advanced	Cambridge English: Proficiency
	Cambridge English: IELTS Academic (le niveau atteint varie selon les résultats obtenus)			
	-	-	Integrated Skills in English 3 (ISE – Trinity College London)	Integrated Skills in English 4 (ISE – Trinity College London)

	B1	B2	C1	C2
Allemand	Attestation B1 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens de certificat 3 ^e ECG)	Attestation B2 délivrée par l'ECG (selon les points obtenus aux examens MSPE)	-	-
	Goethe Zertifikat B1	Goethe Zertifikat B2	Goethe Zertifikat C1	Goethe Zertifikat C2
	ÖSD Zertifikat B1	ÖSD Zertifikat B2	ÖSD Zertifikat C1	-
	TELC Deutsch B1	TELC Deutsch B2	TELC Deutsch C1	TELC Deutsch C2
	ECL (AFU) B1	ECL (AFU) B2	ECL (AFU) C1	ECL (AFU) C2
	-	-	Test DaF (Stufe 4-5)	

Les examens d'allemand et d'anglais de l'ECG sont certifiés de niveau B1 en fin de 3^e année ou B2 en fin de cursus MSPE. Toutefois, les normes d'obtention de l'attestation de l'ECG reposent sur les points obtenus dans chaque activité langagière et non sur la note obtenue à l'examen. L'attestation éditée par l'ECG ne sera délivrée qu'aux élèves ayant obtenu au minimum 64 sur les 96 points. Les normes d'obtention du B1 sont totalement indépendante de la moyenne annuelle obtenue.

Voici un exemple:

En anglais ou en allemand, une élève de 3^e obtient 11/24 points à la compréhension orale, 18/24 points à la production orale, 17/24 points à la compréhension écrite et 16/24 à la production écrite. Cette élève obtiendrait donc un 4,5 à ses examens d'anglais ou d'allemand au certificat ECG. Toutefois, elle n'obtiendrait pas l'attestation B1 CECR, car le résultat total serait inférieur à 64 points.

6. Puis-je passer un examen de langue seconde (niveau B1 ou supérieur) au sein d'une institution externe durant ma 3^e année ECG afin de m'assurer de respecter la condition d'admission liée au B1 ?

Tout à fait, mais les frais d'inscription à l'examen seront de votre responsabilité. Nous attirons également votre attention sur le respect des délais puisque la vérification des attestations B1 en anglais et en allemand est fixée au 23 juin 2026. Aucune dérogation ne sera accordée si les résultats des examens ne sont pas encore disponibles ou s'ils sont insuffisants.

En outre, il n'est pas possible de combiner les résultats entre une session externe et la session ECG. L'attestation B1 doit impérativement être obtenue, soit via une institution externe (cf. liste à la question 5) soit via l'ECG.

7. Dans quelles conditions le séjour linguistique doit-il être organisé ?

Le séjour linguistique MSPE doit être organisé pour une durée d'au moins 6 semaines consécutives, et ce dernier est à la charge de l'élève. Il est impossible de fractionner un séjour de moins de 6 semaines.

Ce séjour, qui est nécessairement effectué après l'obtention du certificat ECG, doit se dérouler en immersion dans un pays germanophone (Allemagne ou Autriche) et peut être réalisé dans une école de langues, une institution professionnelle ou une famille d'accueil. Vivre chez un membre dans sa famille ou chez des amis ne suffit pas pour valider le séjour : une activité en immersion de six semaines est impérativement requise en complément (école de langues ou expérience professionnelle avec justificatifs à l'appui).

Vous avez également la possibilité de participer au programme DIP MSPE. Celui-ci permet de remplacer le séjour linguistique classique en école de langue (ou autour d'un autre projet de votre initiative personnelle), par un stage professionnel dans une organisation ou une entreprise active dans le domaine de l'éducation. Dans cette forme et sous réserve de validation, vous pourrez bénéficier d'un cofinancement dans le cadre des programmes Erasmus+ pour sa réalisation.

Toutes les informations à ce sujet sont disponibles à l'adresse suivante:

<https://edu.ge.ch/site/elem/msci-programme-de-stage-professionnel-europe-2/>

Pour une admission en MSPE à la rentrée 2026, la date de retour de l'élève doit être fixée au plus tard le 9 août 2026.

Le 23 juin 2026, les élèves devront se présenter à l'ECG Ella-Maillart avec les documents justifiant l'organisation de leur séjour linguistique (billets de transports prévus, réservation de logement, réservation d'activités sur place, etc.).

Puis, le 10 août 2026 entre 8h et 12h, les élèves admis provisoirement en MSPE devront se présenter à l'ECG avec les documents suivants (**originaux et une copie**):

- Le formulaire de validation du séjour (document ad hoc), signé et tamponné par le partenaire sur place (école de langues, institution professionnelle ou famille d'accueil) ;
- Les justificatifs de transport entre Genève et la destination du séjour linguistique (originaux des billets d'avion/de train utilisés ou tickets de péage si le trajet a été réalisé en voiture);
- Les justificatifs de transports sur place sur toute la durée du séjour;
- Enfin selon le type de séjour, voici les documents supplémentaires à fournir:
 - o En école de langue: une attestation de présence signée par l'école de langue en fin de séjour;
 - o En cas de stage professionnel: une attestation de stage signée par l'institution en fin de séjour;
 - o Si le séjour a été prévu en famille d'accueil: une lettre rédigée en langue cible (allemand), qui précise quelques activités effectuées avec l'élève, devra être signée par la famille d'accueil.

Ce n'est qu'à l'issue de la validation du séjour linguistique que les élèves seront officiellement admis en MSPE pour 2026-2027.

8. J'ai déjà effectué un séjour linguistique qui correspond aux exigences MSPE, peut-il être validé pour l'admission en MSPE ?

Pour être pris en compte dans l'admission en MSPE, le séjour linguistique doit avoir été effectué post-certificat ECG.

Quoi qu'il en soit, vous devez en informer la personne responsable des MSPE dans votre ECG dès que possible, qui vous confirmera ou infirmera la validité de votre séjour linguistique.

CONTENU DE LA FORMATION MSPE

9. Quels sont mes avantages si je peux attester d'un niveau B2 en allemand et/ou en anglais à la rentrée MSPE?

Si vous obtenez un certificat de langue de niveau B2 en anglais et/ou en allemand (suite à la passation d'un examen de ce niveau, cf. la liste détaillée à la question n°5), alors vous pourrez bénéficier d'une dispense des cours et de l'examen des/de la langue-s concernée-s. Attention, pour attester d'un niveau B2, vous devez impérativement passer un examen de niveau B2 (il n'est pas possible de prendre en compte les résultats d'un examen d'un autre niveau).

Si vous êtes admise ou admis en MSPE et que vous pouvez attester d'un niveau B2 en anglais et/ou en allemand, alors vous devez impérativement transmettre le document à la personne responsable des MSPE à la rentrée scolaire et c'est elle qui vous confirmera ou non votre dispense.

Par exemple :

- Si une élève peut attester d'un niveau B2 en allemand à la rentrée MSPE 2026, elle sera dispensée des cours d'allemand durant l'année MSPE 2026-2027 ainsi que de l'examen MSPE d'allemand en juin 2027 (3 heures hebdomadaires de moins).
- Si une élève peut attester d'un niveau B2 en anglais à la rentrée MSPE 2026, elle sera dispensée des cours d'anglais durant l'année MSPE 2026-2027 ainsi que de l'examen MSPE d'anglais en juin 2027 (3 heures hebdomadaires de moins).
- Si une élève peut attester d'un niveau B2 en allemand et en anglais à la rentrée MSPE 2026, elle sera dispensée des cours d'anglais et d'allemand durant l'année MSPE 2026-2027 ainsi

que de l'examen MSPE d'allemand et d'anglais en juin 2027 (6 heures hebdomadaires de moins).

10. Est-il possible d'être dispensé du travail de maturité spécialisé (TMsp) si j'ai déjà validé mon travail de maturité au collège ?

Non. Le TMsp est totalement indépendant et doit impérativement être réussi pour pouvoir accéder aux examens MSPE en juin 2027.

11. Mon travail de maturité spécialisé (TMsp) a été évalué « insuffisant », puis-je redoubler ?

Non. Le TMsp doit impérativement être réussi pour pouvoir accéder à la session d'examens MSPE et obtenir le titre de la maturité spécialisée pédagogie. Selon l'article 55 du Règlement relatif à l'ECG, un échec au TMsp entraîne l'exclusion de la filière MSPE et empêche la réinscription une deuxième fois en MS.

12. Si j'échoue à mes examens MSPE, que puis-je faire ?

En cas d'échec aux examens, ceux-ci peuvent être répétés lors de la session suivante (juin 2028) dans les disciplines où la note obtenue était insuffisante. Toutefois, aucune garantie n'est donnée concernant la possibilité de suivre les cours préparatoires dans les disciplines concernées puisque cette décision est notamment liée au nombre de places disponibles.